

initiatives prises sous l'égide de son ministère pour répondre aux besoins très réels des Canadiens. Le ministre a indiqué un chiffre rond, de plus de deux milliards de dollars comme montant global dépensé par son ministère. Si mon calcul est un peu plus exact que celui de l'autre jour, lorsque je lui ai posé une question sur un affaire de moindre importance, cela représenterait près de 30 p. 100 du montant global dépensé en un an par le gouvernement fédéral. C'est une preuve que les Canadiens tiennent la santé, la sécurité sociale et le bien-être en général, comme l'une des fonctions les plus importantes du gouvernement.

Je voudrais apporter une petite correction aux termes que l'honorable représentante a employés et je ne le fais pas pour me disputer avec elle à propos de considérations d'ordre technique, mais plutôt pour exposer un argument. Si j'ai bien compris ce qu'elle a dit, son ministère aurait demandé au Parlement d'approuver une dépense d'un milliard et quart de dollars. Puis, elle a parlé des 800 millions de dollars provenant de la caisse de la sécurité de la vieillesse, ce qui donne un total de plus de deux milliards. Je suis persuadé qu'elle sait ce dont je veux parler. En fait, elle se présente au Parlement pour demander l'approbation de 104 millions seulement, alors qu'une somme de plus d'un milliard n'a pas besoin de l'approbation annuelle du Parlement, car il s'agit de dépenses prévues par les différentes lois, telles la loi sur la sécurité de la vieillesse, la loi sur les allocations familiales et autres mesures du genre. Je répète que je ne relève pas ceci pour chercher querelle au ministre sur des considérations d'ordre technique, mais plutôt pour faire ressortir que le Parlement est très sûr de lui-même en ce domaine. Il a adopté des lois qui précisent nettement que nous considérons la sécurité sociale, le bien-être social et la santé de la population comme ayant une grande importance dans le programme d'administration des affaires de l'État tel qu'il existe chez nous.

Nous avons écouté avec plaisir le rapport du ministre sur la grande diversité des travaux qu'accomplit ce ministère. Nous sommes heureux de voir la grande collaboration qui existe entre elle et son ministère, d'une part, et les gouvernements provinciaux et leurs ministères correspondants, d'autre part. Nous avons en outre été bien aise qu'elle porte à notre connaissance le travail qui se fait au sein de son ministère, surtout celui qu'accomplissent bon nombre de comités.

Puisque je commente certaines observations du ministre, je signalerai un aspect qui autrement, je suppose, passerait inaperçu. Je tiens à dire bien sincèrement que je me joins au ministre et à l'ancien ministre pour féliciter

le ministère d'avoir retenu les services de M^{lle} Waters. M^{lle} Waters ne s'offusquera pas si je mentionne également que les deux sous-ministres assis à la table devant le ministre ont contribué très efficacement aux travaux accomplis par ce ministère.

Monsieur le président, il nous a fait bon d'entendre aujourd'hui le ministre déclarer que le gouvernement avait toujours l'intention de mettre le régime de pension du Canada en vigueur en janvier 1966. Je ne voudrais pas paraître cynique ou manquer d'esprit de foi. Je ne voudrais pas qu'on s'imagine que je n'ai pas prêté attention au conseil du ministre de ne pas perdre patience, que ce conseil ait été motivé ou non. Je me préoccupe cependant de tous les délais que nous avons connus, et je me demande si nous serons oui ou non saisis de cette importante mesure.

Pendant la brève période de temps que j'ai eue à ma disposition, plus tôt dans la journée, j'ai passé en revue certains des débats que nous avons eus par le passé, soit cette année ou l'an dernier, car nous avons entendu dire que nous pourrions être saisis cet après-midi des crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. J'ai trouvé qu'il serait presque embarrassant de donner lecture de certaines choses que j'ai dites dès juillet 1963. D'après ce que j'ai dit à ce moment-là au sujet du régime de pension du Canada, on aurait pu croire que l'âge d'or était au prochain tournant. On a tellement temporisé, depuis, qu'on peut se demander si l'âge d'or en question ne se produira que dans mille ans. Que l'honorable représentante n'aille pas croire qu'elle peut nous donner le change en nous disant qu'elle fera une déclaration bientôt ou que tous s'appliquent à mettre la dernière main au régime.

Au début de l'après-midi, à l'appel de l'ordre du jour, j'étais très sérieux en disant qu'étant maintenant sortis de l'impasse du drapeau qui a duré six semaines, il nous faut organiser les travaux de la Chambre de façon à nous permettre de mettre le régime de pensions du Canada à l'étude sans tarder. A mon avis, nous devrions nous y mettre pas plus tard que la semaine prochaine. Si je me suis prononcé contre des vacances pour la Chambre des communes, c'est à cause de l'importance du régime de pensions du Canada. Je suis en faveur d'un congé pour le personnel et je crois qu'il importe de prendre les mesures nécessaires à cette fin, mais nous disons aux Canadiens depuis longtemps que nous avons d'importants travaux à accomplir et que, pour cette raison, nous voulions qu'une entente soit conclue au sujet du débat sur le drapeau. Ne gâtons pas tout cela en réclamant des vacances maintenant alors que le régime de pensions du Canada, ainsi que d'autres importantes mesures, réclament notre attention en ce moment.